

Participation de l'école Jésus-Marie au sport interscolaire local

La CSBE maintient sa position tout en demeurant ouverte aux discussions

Saint-Georges, le 19 février 2014 – Lors de la rencontre du 18 février dernier, le conseil des commissaires a réaffirmé que la priorité de la Commission scolaire de la Beauce-Etchemin demeure toujours de mieux servir ses élèves. Par conséquent, il maintient la décision de n'admettre que les élèves des établissements de la CSBE dans sa ligue locale interscolaire.

Cependant, consciente de l'impact possible de cette décision sur l'offre de service de l'école Jésus-Marie, la CSBE demeure ouverte à échanger avec les représentants de cette école, si cette dernière en exprime la volonté.

Rétablissons les faits!

- C'est au début de l'automne 2013 que la commission scolaire a signifié à l'école Jésus-Marie son intention de réserver ses ligues de sport interscolaire aux élèves des écoles de la CSBE. Depuis ce temps, l'école Jésus-Marie n'a pas manifesté son mécontentement et aucune approche n'a été faite auprès de la commission scolaire dans le but de trouver une solution.
- La CSBE est l'une des rares commissions scolaires du Québec, sinon la seule, à intégrer des équipes du privé dans une ligue interscolaire locale.
- Avant de prendre sa décision, la CSBE s'est assuré que les élèves de Jésus-Marie disposaient d'une alternative, soit celle de participer à l'Association sportive des institutions privées (ASIP). L'école semblait disposée à intégrer cette ligue.
- Cette année, la participation de l'école Jésus-Marie à la ligue locale interscolaire de la CSBE se limite à une vingtaine d'élèves pratiquant le badminton et à cinq équipes de volleyball. Leur participation à cette ligue représente cinq rencontres annuellement.
- Pour les autres sports (soccer, cheerleading), l'école Jésus-Marie fait déjà partie du Réseau de sport étudiant du Québec (RSEQ).
- Lors d'échanges avec certains parents de l'école Jésus-Marie, il est apparu que ces derniers ont été peu ou mal informés de la situation.

« C'est dans un souci de franchise, d'honnêteté et de transparence que la CSBE a tenu à rétablir les faits », souligne le président de la CSBE, M. Charles-Henri Lecours.

-30-

Source :

Jacques Légaré
Conseiller en communication
Commission scolaire de la Beauce-Etchemin
418 228-5541, poste 2694
jacques.legare@csbe.qc.ca